



T3

Déclaration de renseignements et de revenus des fiducies

Ce formulaire renvoie à la Loi de l'impôt sur le revenu, au Règlement de l'impôt sur le revenu et au guide T4013, T3 – Guide des fiducies.

N'inscrivez rien ici.

Étape 1 – Identification et autres renseignements nécessaires

Résidence de la fiducie à la fin de l'année d'imposition
Pays (si autre que le Canada)

Si la fiducie réside au Canada, indiquez la province ou le territoire

Nom de la fiducie

Numéro de compte de la fiducie

T | | | - | | | | - | | |

Nom du fiduciaire, de l'exécuteur, du liquidateur ou de l'administrateur

N'inscrivez rien ici.

| | | | | |

Adresse postale du fiduciaire, de l'exécuteur, du liquidateur ou de l'administrateur

Numéro de téléphone

Ville

Province ou territoire

Code postal

| | | | | | | |

Adresse postale, si différente de celle du fiduciaire (ou nom et adresse postale de la personne-ressource, si différente)

Numéro de téléphone

Ville

Province ou territoire

Code postal

| | | | | | | |

La fiducie réside-t-elle sur une terre autochtone désignée visée par règlement? Oui Non Si oui, indiquez le nom et le numéro de la terre visée.

Si la fiducie exploite une entreprise durant l'année, indiquez les provinces ou les territoires où l'entreprise a été exploitée.

Si la fiducie est devenue résidente du Canada ou a cessé de l'être au cours de l'année, indiquez la date :

où elle est devenue résidente

Année Mois Jour
| | | | | |

où elle a cessé d'être résidente

Année Mois Jour
| | | | | |

Réputée résidente : (consultez le guide pour plus de renseignements au sujet de la production)

Votre langue de correspondance :

La fiducie est-elle considérée comme réputée résidente? Oui Non

Si oui, indiquez dans quel autre pays elle est considérée comme résidente.

Français Anglais

Genre de fiducie (consultez le guide pour plus de renseignements)

Successions assujetties à l'imposition à taux progressifs (SITP) ou fiducies admissibles pour personne handicapée (FAPH)

S'il s'agit d'une succession qui s'est désignée comme étant une succession assujettie à l'imposition à taux progressifs pour l'année, ou que la fiducie fasse le choix d'être une fiducie admissible pour personne handicapée pour l'année, remplissez cette section.

Succession assujettie à l'imposition à taux progressifs (903)

Fiducie admissible pour personne handicapée (904)

(Remplissez le formulaire T3QDT, Choix conjoint visant une fiducie pour être une fiducie admissible pour personne handicapée).

Numéro d'assurance sociale de la personne décédée

Date du décès

Année Mois Jour

| | | | | |

Fiducies autres que les SITP et FAPH

Indiquez le numéro de code pour le genre de fiducies (consultez le guide pour plus de renseignements), ou sélectionnez le code dans le menu déroulant et indiquez l'information requise, s'il y a lieu.

Autre fiducie (précisez)

Inscrivez le numéro de code

| | | | | |

Date d'établissement de la fiducie

Année Mois Jour

| | | | | |

Date du décès

Année Mois Jour

| | | | | |

Organisme à but non lucratif - Numéro d'entreprise, s'il existe :

| | | | | | | | | | | |

Numéro d'assurance sociale de la personne décédée

| | | | | | | | | | | |

Déclaration pour l'année d'imposition

Année Mois Jour Année Mois Jour
Du | | | | | | au | | | | | |

Est-ce la première année pour laquelle une déclaration T3 est produite? Oui Non

Si non, pour quelle année a été produite la dernière déclaration?

Année
| | | | |

Si oui, joignez une copie du testament ou de l'acte de fiducie et une liste des biens à la date du décès (sauf s'ils sont inclus dans la déclaration T3 APP ou T1 finale de la personne décédée).

ci-joint avec la T3 APP avec la T1

S'agit-il d'une déclaration modifiée? Oui Non

S'agit-il de la déclaration finale de la fiducie? Oui Non

Si oui, indiquez la date où la fiducie a été liquidée ou devrait l'être.

Année Mois Jour
| | | | | |

Déclaration des biens étrangers et des revenus de sources étrangères

Si la fiducie est résidente du Canada, vous devez déclarer ses revenus de toutes provenances, c.-à-d. de sources canadiennes et étrangères.

La fiducie a-t-elle détenu, à un moment donné dans l'année d'imposition, des biens étrangers déterminés dépassant 100,000 \$ CAN? Oui Non

Si oui, vous devez peut-être compléter le formulaire T1135, Bilan de vérification du revenu étranger. Pour connaître les exigences de production, consultez le formulaire.

Si la fiducie a fait affaire avec une fiducie ou une société étrangère au cours de l'année, communiquez avec nous au 1-800-959-7383 pour connaître les exigences de production.

Autres renseignements nécessaires

Protégé B
une fois rempli

- | | | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Si la fiducie est une fiducie réputée résidente, est-ce qu'elle est une « fiducie déterminée » selon l'article 94? Si oui, indiquez en quelle année la fiducie a fait le choix d'appliquer l'alinéa 94(3)f) et joignez une annexe des biens (consultez le guide pour plus de renseignements). _ _ _ _ | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Le testament, l'acte de fiducie ou l'ordonnance du tribunal prévoient-ils que le revenu de la fiducie gagné dans l'année courante doit être versé aux bénéficiaires? Si oui , remplissez l'annexe 9. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. La fiducie a-t-elle distribué des biens autres que de l'argent à un bénéficiaire au cours de l'année d'imposition?
Si oui , joignez une note avec une description complète du bien, le nom et l'adresse du bénéficiaire à qui le bien a été distribué, et la date à laquelle le bien a été distribué. Si le bénéficiaire est un particulier, veuillez fournir le numéro d'assurance sociale du bénéficiaire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Y a-t-il eu un changement dans les bénéficiaires de la fiducie?
Si oui , joignez une note comprenant le nom des bénéficiaires, leur numéro d'assurance sociale et la date du changement. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Est-ce que le dernier bénéficiaire viager de la fiducie est décédé durant l'année?
Si oui , veuillez fournir la date du décès (consultez le guide pour plus de renseignements). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | Année | Mois |
| | | _ _ _ _ | _ _ _ _ |
| 6. La fiducie a-t-elle contracté un emprunt ou une dette dans une transaction avec lien de dépendance?
Si oui , indiquez en quelle année et, s'il s'agit de l'année d'imposition courante, joignez une note indiquant le montant de l'emprunt, le nom du prêteur et le lien entre celui-ci et les bénéficiaires. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | _ _ _ _ | |
| 7. Pour toutes les fiducies (sauf une fiducie d'investissement à participation unitaire), y a-t-il eu modification de participation au capital ou aux revenus d'intérêts depuis 1984?
Si oui , indiquez en quelle année et, s'il s'agit de l'année d'imposition courante, joignez une note indiquant les changements. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | _ _ _ _ | |
| 8. Est-ce que la fiducie détient des actions dans une société privée?
Si oui , et la fiducie est une fiducie personnelle, veuillez joindre une note avec des détails sur la société incluant le nom, le numéro d'entreprise et le nombre d'actions détenues. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. La fiducie a-t-elle reçu d'autres biens sous forme d'apport (d'après la définition dans la section intitulée « Définitions » du guide) depuis le 22 juin 2000?
Si oui , indiquez en quelle année et, s'il s'agit de l'année d'imposition courante, joignez une note donnant des précisions. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | _ _ _ _ | |
| 10. Est-ce que la fiducie se qualifie comme une fiducie ouverte ou comme une fiducie de placement ouverte qui est tenue d'afficher ses renseignements sur le site Web d'Innovations CDS Inc. en vertu de l'article 204.1 du Règlement de l'impôt sur le revenu? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11. La fiducie a-t-elle utilisé les normes internationales d'information financière lors de la préparation de ses états financiers? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12. Est-ce que cette année d'imposition est réputée avoir pris fin suite à un événement lié à la restriction de pertes?
Si oui , indiquez la date de l'évènement (consultez le guide pour plus de renseignements) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | Année | Mois |
| | | _ _ _ _ | _ _ _ _ |

Étape 2 – Calcul du revenu total (lisez les lignes 01 à 20 du guide)

Gains en capital imposables (ligne 23 de l'annexe 1)				01 •
▲ Revenu de pension (inscrivez les prestations de décès RPC / RRQ à la ligne 19 ci-dessous)	+			02 •
▲ Total des montants réels des dividendes de sociétés canadiennes imposables (ligne 3 de l'annexe 8)	+			03 ■
Montant réel des dividendes autres que des dividendes déterminés reçus de sociétés canadiennes imposables (ligne 1 de l'annexe 8)				
				3A
▲ Revenus de placements étrangers (ligne 6 de l'annexe 8)	+			04 •
▲ Autres revenus de placements (ligne 12 de l'annexe 8)	+			05 •
Revenu d'entreprise	Brut		96 • Net	+
Revenu d'agriculture ou de pêche	Brut		97 • Net	+
Revenu de location	Brut		99 • Net	+
Paiements du Fonds 2 d'Agri-investissement (lisez la ligne 10 du guide)	+			10 •
(comprend en paiements reçus du Fonds 2 d'Agri-investissement durant la vie de l'époux ou conjoint de fait bénéficiaire ou reçus par un organisme communautaire)				
Dispositions réputées (revenus ou pertes) (ligne 42 du formulaire T1055)	+			11 •

101•

▲ Autres revenus (précisez et joignez tous les feuillets de renseignements reçus)

	+	
	+	
	=	

	+	19 •
	=	

▲ Additionnez les lignes 01 à 19. Ce montant est le **revenu total** de la fiducie.

Étape 3 – Calcul du revenu net (lisez les lignes 21 à 50 du guide)

▲ Frais financiers et frais d'intérêts (ligne 17 de l'annexe 8) 21 •

Honoraires du fiduciaire (lisez les lignes 22 à 24 du guide)

	22 •
--	------

Honoraires du fiduciaire qui ne sont pas liés au revenu ou qui sont déduits ailleurs dans cette déclaration

-	23 •
---	------

Honoraires du fiduciaire déductibles du revenu (ligne 22 moins ligne 23)

=	▶	+	24
---	---	---	----

Pertes déductibles au titre de placements d'entreprise

+	25 •
---	------

Autres déductions du revenu total (précisez – lisez la ligne 40 du guide)

(inscrivez les honoraires versés à des conseillers en placements (alinéa 20(1)(bb)) à la ligne 21 ci-dessus)

	+	
	+	
	=	

	+	40 •
	=	

▲ Additionnez les lignes 21, 24, 25 et 40

	-	41
	=	42

Ligne 20 moins ligne 41

Avantages imposables (lisez les lignes 43 et 44 du guide)

Maintien, entretien et impôts relatifs aux biens utilisés ou occupés par un bénéficiaire

	43 •
--	------

Valeur des autres avantages conférés à un bénéficiaire

+	44 •
---	------

Total des avantages imposables (ligne 43 plus ligne 44)

=	▶	+	45
---	---	---	----

▲ Revenu **avant** répartitions (ligne 42 plus ligne 45)

=	46
---	----

Montants payés ou à payer aux bénéficiaires

	471 •
--	-------

Moins : les montants attribués selon les paragraphes 104(13.1) et (13.2) (joignez vos calculs - lisez la ligne 472 du guide)

-	472 •
---	-------

▲ Total des revenus répartis aux bénéficiaires (ligne 471 moins ligne 472)

=	▶	-	47 •
---	---	---	------

Revenu **après** répartitions (ligne 46 moins ligne 47)

=	48
---	----

▲ Montant total de la majoration des dividendes conservés ou non attribués par la fiducie (ligne 32 de l'annexe 8)

+	49 •
---	------

▲ Ligne 48 plus ligne 49. Ce montant est le **revenu net** de la fiducie.

=	50 •
---	------

Étape 4 – Calcul du revenu imposable (lisez les lignes 51 à 56 du guide)

Montants à déduire pour obtenir le revenu imposable

Pertes autres qu'en capital d'autres années (lisez la ligne 51 du guide)

	51 •
--	------

Pertes en capital nettes d'autres années (lisez la ligne 52 du guide)

+	52 •
---	------

Autres déductions pour déterminer le revenu imposable (précisez – lisez la ligne 54 du guide)

	+	
	=	

	+	54 •
	=	

▲ Additionnez les lignes 51 à 54

	-	55
--	---	----

▲ Ligne 50 moins ligne 55. Ce montant est le **revenu imposable** de la fiducie.

=	56 •
---	------

Si le montant est supérieur à zéro, inscrivez-le à la ligne 56 et à la ligne 1 de l'annexe 11. Si le montant est zéro ou négatif, inscrivez « 0 » à la ligne 56. Si l'impôt minimum s'applique, inscrivez le résultat positif ou négatif de la ligne 56 à la ligne 22 de l'annexe 12.

Impôt :				
▲	Total de l'impôt fédéral à payer (lisez la ligne 81 du guide)		81 ■	
▲	Impôt provincial ou territorial à payer (du formulaire provincial ou territorial pertinent)	+	82 ■	
	Impôt de la partie XII.2 à payer (ligne 12 de l'annexe 10)	+	83 ■	
	Additionnez les lignes 81 à 83. Total des impôts à payer	=		84 •
Crédits :				
▲	Impôt payé par acomptes provisionnels		85 •	
▲	Impôt total retenu (lisez les lignes C, D et 86 du guide)		C	
	Transfert au Québec	-	D	
	Impôt net retenu (ligne C moins ligne D)	=	+	86 •
	Abattement du Québec remboursable (ligne 34 de l'annexe 11 ou ligne 55 de l'annexe 12)	+		87 •
	Crédit d'impôt à l'investissement remboursable [formulaire T2038(IND)]	+		88 •
	Remboursement au titre des gains en capital (formulaire T184)	+		89 •
	Crédit d'impôt de la partie XII.2 (case 38 du feuillet T3)	+		90 •
	Autres crédits (précisez)	+		91 •
▲	Additionnez les lignes 85 à 91. Total des crédits	=		93
▲	Ligne 84 moins ligne 93. Remboursement ou solde dû	=		94
	Si le montant est négatif, vous avez un remboursement . Si le montant est positif, vous avez un solde dû .			
	Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.			
▲	Montant joint			95 •
Paiement : Joignez un chèque ou un mandat fait à l'ordre du receveur général. N'envoyez pas d'argent comptant.		Code de remboursement (lisez le guide pour en savoir plus) <input type="text"/> 100		
Remboursement : Remplissez la section ci-dessous ou le formulaire T3-DD, Demande de dépôt direct T3.				

Dépôt direct - inscription ou modification

Il n'est pas nécessaire de remplir cette section chaque année. Ne la remplissez pas si les renseignements sur le dépôt direct de la fiducie n'ont pas changé.

Pour **commencer** le dépôt direct ou **modifier** les renseignements déjà fournis à l'Agence du revenu du Canada (ARC), le représentant légal doit remplir le **formulaire T3-DD, Demande de dépôt direct T3**, ou fournir les renseignements bancaires ci-dessous. En signant et en datant ce formulaire, vous certifiez que vous êtes le représentant légal et que les renseignements qui y sont donnés sont exacts et complets. Vous **autorisez** aussi l'ARC à déposer **tout montant qu'elle doit** à la fiducie dans le compte bancaire de la fiducie qui est indiqué, jusqu'à avis contraire du représentant légal. Cette autorisation remplacera toutes les autorisations de dépôt direct précédentes de la fiducie.

Envoyez un chèque personnalisé portant la mention « nul » ou une lettre ou un formulaire qui porte l'estampille de l'institution financière qui démontre que le compte est au nom de la fiducie.

350 •	<input type="text"/>	351 •	<input type="text"/>	352 •	<input type="text"/>
	No de la succ.		No de l'inst.		No du compte bancaire
	(5 chiffres)		(3 chiffres)		(maximum 12 chiffres)

▲ Nom et adresse de la personne ou de la société (autre que le fiduciaire, l'exécuteur, le liquidateur ou l'administrateur) qui a rempli cette déclaration. <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Numéro de téléphone <input type="text"/>
	Attestation (du fiduciaire, de l'exécuteur, du liquidateur ou de l'administrateur) Je, <input type="text"/> , (nom en lettres moulées)	
	déclare que les renseignements fournis dans cette déclaration T3 et dans tous les documents joints sont exacts et complets et révèlent la totalité des revenus de toutes provenances.	
	Signature de la personne autorisée <input type="text"/>	
	Poste ou titre <input type="text"/> Date <input type="text"/>	

Les renseignements personnels sont recueillis selon la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers par l'institution. Consultez le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 015 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.